

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1802/SG/IAM portant interdiction de séjour

n° 75-1802/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

1 octobre 1975

Numéro JO

n° 20 du 25/10/1975

Date du numéro

25 octobre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le district de Djibouti-et dans les cercles de Tadjoura et d'Obock est interdit à M. Anouar Abdou Ibrahim, né en 1949 à-Djibouti (TFAI), condamné le 21 février 1974 par le Tribunal correctionnel de Djibouti à 2 ans de prison et à 3 ans d'interdiction de séjour, pour vols, écroué le 28 décembre 1973, libéré le 28 septembre 1975.